



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 7 juin 2023

### **ARMADA 2023 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ À QUAIS ET SUR SEINE**

Les services de l'État accompagnent l'Armada afin de garantir la sécurité, la protection et le secours aux personnes lors de cette grande aventure populaire et maritime.

Depuis plusieurs mois, la préparation de la 8<sup>e</sup> édition de l'Armada, classée "Grand événement" par un décret ministériel du 26 mai 2023 au niveau national, a nécessité une très importante mobilisation des services de l'État.

Sur le site de Rouen et lors de la Grande parade sur la Seine dimanche 18 juin, la sûreté de cette manifestation grand public constitue une priorité engageant de nombreux acteurs impliqués dans la mise en place d'un triple dispositif de sécurité :

- sécurité civile pour le secours aux personnes à terre comme sur le fleuve,
- sécurité publique,
- prévention d'actes malveillants.

#### **Contôles sécurité et réglementaires**

Dès l'installation des structures le long des quais de Rouen, les impératifs de sécurité ont été pris en compte avec la mise en place de contrôles réglementaires sur la sécurité des travailleurs et le respect des droits du travail des salariés des entreprises prestataires. Les chapiteaux, tentes et structures temporaires ont fait l'objet de contrôles par la commission de sécurité pilotée par la préfecture, en lien avec la mairie de Rouen afin de s'assurer du respect des règles de sécurité incendie et d'évacuation. Les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ont été prises en compte.

Enfin, tout au long de l'événement, des contrôles sanitaires seront réalisés pour veiller au respect des règles d'hygiène et des conditions de stockage des denrées alimentaires sur les stands et restaurants installés sur le site. Tous ces contrôles sont effectués en lien avec les services du procureur de la République dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (Codaf).

**Cabinet du préfet**  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

1

## Secours à personnes

Le dispositif prévisionnel des secours mis en place par l'organisateur couvre à la fois un volet terrestre et un volet nautique. Les associations agréées de sécurité civile (Protection civile Normandie Seine, Croix-rouge française et SNSM – Société nationale de sauvetage en mer) seront mobilisées durant les dix jours de la manifestation afin de porter secours et assistance aux visiteurs accueillis en cas de besoin.

Tant sur le volet sécurité que sur le volet secours, l'ensemble du dispositif sera piloté depuis un poste de commandement inter-services (PCI) placé sous l'autorité du préfet ou de son représentant, en lien avec l'association organisatrice de cet événement. Ce PCI sera composé de la police nationale, de la gendarmerie, des démineurs de la sécurité civile, des sapeurs-pompiers, du Samu, de la capitainerie du port de Rouen, des associations agréées de sécurité civile mobilisées.

## Site de l'Armada

Le site sera entièrement clôturé avec quatre entrées piétons où le public fera l'objet d'un contrôle de sécurité, avec un système de filtrage innovant visant à fluidifier les flux et limiter les files d'attentes.

L'objectif est de garantir la sécurité du public tout en conservant une simplicité d'accès aux visiteurs.

**Les entrées seront ouvertes au public de 10 h à 2h du matin de chaque côté du pont Guillaume-le-Conquérant, sous le pont Flaubert sur la rive droite et aux abords du bâtiment 108, siège de la Métropole Rouen Normandie sur la rive gauche. De 2h à 10h, seules les entrées du pont Guillaume-le-Conquérant demeurent ouvertes, les autres sont surveillées mais fermées.**

Il est formellement interdit de s'introduire sur le site avec les engins et objets suivants :

- tout engin roulant, motorisé ou non (vélo, trottinette, hoverboard, etc.), à l'exception des poussettes et des fauteuils roulants,
- bagages volumineux,
- artifices de divertissement et articles pyrotechniques,
- boissons alcooliques,
- tout produit chimique ou inflammable et carburant,
- toute arme, réelle ou factice, et munitions, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du Code pénal ou pouvant servir de projectile, à l'exception des armes des forces de sécurité,
- tout vêtement ou accessoire susceptible d'entraîner une confusion sur l'appartenance à un service de sécurité ou de secours (brassard, vêtement indiquant « sécurité » ou « secours », chasuble fluorescente, etc.),
- aérosols,
- animaux autres que chiens guides de malvoyants et de personnes à mobilité réduite et animaux appartenant aux forces de sécurité,
- tout objet volant ou aéronef circulant sans personne à bord, de type « drone », sauf autorisations spécifiques et matériel appartenant aux forces de sécurité et de secours.

Le site de l'Armada – ainsi que les rives de la Seine de Rouen à l'estuaire le 18 juin – ont fait l'objet de l'instauration de zones réglementées temporaires (ZRT) de survol aérien. Ainsi tous les vols de drones seront interdits à l'exception de 10 télépilotes accrédités spécifiquement pour la manifestation.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

2

Le plan d'eau sera également sécurisé par un important dispositif de sécurité fluviale assuré par la gendarmerie, la police portuaire et les démineurs-plongeurs permettant notamment le contrôle des bateaux commerciaux, de promenade ou de plaisance.

## Plan mobilité

Sous le pilotage des équipes de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), un plan de mobilité pendant l'Armada a été construit sur 3 idées fortes en lien avec les gestionnaires routiers et de transports (Métropole Rouen Normandie, Région Normandie, Ville de Rouen, Département de la Seine-Maritime, direction inter-départementale des routes nord-ouest DIRNO) :

- **pour les visiteurs se rendant à Rouen** : le recours aux parkings relais et transports en commun est à privilégier avec des fréquences et des liaisons renforcées pendant la manifestation,
- **pour les usagers en transit dans l'agglomération**, il convient d'éviter d'emprunter les axes en proximité de la manifestation en privilégiant un contournement de Rouen ou une traversée de la Seine par le pont Mathilde (N28),
- **pour les usagers en transit nord-sud ou est-ouest** : il est conseillé de privilégier les déviations dites "grandes mailles".

## Transports en commun

Plus d'informations sur [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr) et [www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)

## Stationnement

En plus des aires de stationnement habituels, 2 parkings relais de l'agglomération ont été définis pour permettre le stationnement de plus de 5 000 véhicules :

- au nord : parking de l'université à Mont-Saint-Aignan,
- au sud : parking du parc des expositions de Grand-Quevilly.

Ces parkings sont jalonnés depuis les grands axes routiers afin de permettre aux visiteurs d'y stationner et de se rendre à la manifestation par des lignes de transports en commun directes.

Des lieux de dépose et de parking pour les **personnes à mobilité réduite** sont prévus sur les deux rives de la Seine, autour du site de la manifestation.

Des lieux pour **stationner les vélos**, interdits sur le site de la manifestation, sont également prévus sur l'esplanade du Kindarena (rive nord) ou sous le pont Guillaume-le-Conquérant (rive sud).

Les **cars de tourisme** déposeront leurs voyageurs au niveau du quai de l'Ouest face au MIN.

Seuls les cars de l'Office de tourisme de Rouen pourront déposer des voyageurs près de la Halle aux Toiles à Rouen afin de bénéficier d'une visite guidée de la ville, mais le stationnement s'effectuera boulevard de l'Ouest face au MIN, marché d'intérêt national de Rouen.

Plus d'informations sur [www.armada.org/infos-pratiques/comment-venir/](http://www.armada.org/infos-pratiques/comment-venir/)

## Restrictions de circulation

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

3

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

**Sur le site de l'Armada**, la circulation et le stationnement de véhicules motorisés sont interdits aux heures d'ouverture du public, entre 10h et 2h.

Afin de garantir des voies d'accès pour les services de secours et assurer la sécurité des piétons, l'aménagement du site nécessite des réductions de voies de circulation aux abords immédiats de la manifestation. C'est le cas avec une voie neutralisée sur le pont Guillaume-le-Conquérant, le boulevard Ferdinand-de-Lesseps et le quai de Boisguilbert.

Des **fermetures ponctuelles du pont Flaubert** sont nécessaires pour lever les tabliers du pont et permettre le passage des navires :

- dans la nuit de mercredi 7 à jeudi 8 juin, de 21h à 6h,
- dans la nuit de jeudi 8 à vendredi 9 juin, de 21h à 22h puis de 2h15 à 6h,
- dimanche 18 juin entre 7h et 15h (au plus tard) pour le départ des navires.

**Pendant les concerts organisés par la Région Normandie et lors des périodes de forte affluence**, des fermetures d'axes routiers seront nécessaires pour garantir les possibilités d'évacuation urgente du public en cas de besoin.

Les mesures suivantes seront donc appliquées en soirée du lundi au jeudi de 18h à 2h et en soirée du vendredi au dimanche de 16h30 à 2h :

- La rue Nansen sera fermée d'un côté à partir de son intersection avec la sortie de l'A150 vers Rouen centre et la bretelle d'accès au pont Flaubert, et de l'autre côté à partir de la rue Amédée-Dormoy et la circulation interdite,
- La rue Netien sera fermée à partir du rond-point de Lillebonne et la circulation interdite,
- La sortie du parking des Docks 76 côté rue Netien sera interdite.

Afin de limiter les risques de congestion du trafic et d'accident routier avec la présence d'un public nombreux, il a été décidé par arrêté préfectoral de limiter la circulation des **transports exceptionnels sur le pont Flaubert** aux créneaux 1h - 7h et 9h - 16h et sur le pont Guillaume-le-Conquérant entre 0h30 - 5h.

Les **transits de transports routiers de marchandises dangereuses** sur les ponts Flaubert, Guillaume-le-Conquérant et dans le sens ouest-est sur les rue Nansen, quai de Boisguilbert, boulevard Ferdinand-de-Lesseps et avenue du Mont-Riboudet seront interdits durant l'ensemble de la période de l'Armada entre 10h et 2h.

Sur la Seine, la présence des nombreux voiliers et navires à quai, comme l'organisation de nombreuses manifestations nautiques connexes sur le site de l'ARMADA, impacteront la navigation fluviale. Si le trafic commercial est maintenu et régulé, les bateaux de plaisance ne pourront traverser le site qu'une seule fois entre 07h et 09h ou entre 15h et 18h. Les allers-retours sur un même créneau ne seront pas autorisés.

### **Grande parade, dimanche 18 juin**

Plus d'un million de spectateurs sont attendus sur les 120 km de rives de Seine. Le départ des navires s'étalera de 8h jusqu'aux environs de 12h30, dimanche 18 juin.

Pour assurer la sécurité des spectateurs sur les berges et celles des navires sur l'eau, un dispositif spécifique sera mis en place par la gendarmerie nationale avec des embarcations sur l'eau et des hélicoptères.

Les survols de drones seront interdits pendant tout le temps de la Grande parade. Seuls quelques télépilotes spécifiquement accrédités auront une autorisation temporaire de vol.

Des postes de secours déportés seront mis en place par le SDIS76 et de postes de commandements seront déployés le long de la Seine.

Afin de rechercher une fluidité maximale des axes de circulation bordant la Seine et d'assurer la sécurité du public nombreux pour assister à la parade des navires, il a été décidé :

- d'interdire le stationnement le long de la route départementale 982 de Rouen à Rives-en-Seine,
- d'interdire les ponts de Brotonne, de Tancarville et de Normandie aux piétons et vélos,
- d'accompagner les élus des communes riveraines de la Seine avec des forces de gendarmerie pour définir des aires de stationnement pour les véhicules et camping-cars, réguler la circulation en bords de Seine, l'interdire quand les sites d'accueil étaient saturés et d'instaurer autant que possible un sens de circulation unique,
- Le Département suspendra le service des bacs de traversée de la Seine jusqu'à 18h pour les bacs de Val-de-la-Haye → Petit-Couronne ; La Bouille → Sahurs ; Duclair → Berville-sur-Seine et Mesnil-sous-Jumièges → Yville,
- Les autres bacs de Seine n'assureront aucune traversée de Seine le dimanche 18 juin.

Le poste de commandement interservices (PCI) activé sur site de l'Armada, piloté par la préfet de la Seine-Maritime, assurera la coordination globale de la sécurité de cet événement en articulation avec les dispositifs mis en place par les préfetures de l'Eure et du Calvados et en liaison avec les postes de commandement des services sur le terrain qui seront déployés le long de la Seine.

## En chiffres

### Mobilisation des forces de sécurité et de secours de l'État

Afin de garantir la sécurité de cette manifestation, la mobilisation des services de l'État est massive :

--> **Plus de 500 policiers, gendarmes et militaires de l'opération Sentinelle présents tous les jours :**

- 430 policiers par jour (dont 210 UFM)
- 35 gendarmes par jour sur le site de Rouen et plus de 900 gendarmes pour la Grande parade du 18 juin
- 12 démineurs de la sécurité civile (dont 8 plongeurs) accompagnés de 3 équipes cynotechniques (chiens de détections explosifs)
- 250 pompiers
- 3 médecins et 5 infirmiers pendant les 10 jours pour le SAMU de Rouen complétés par 9 médecins et infirmiers du SAMU du Havre pour le 18 juin médecins du Samu
- 29 agents de la direction départementale du travail de l'emploi et de la solidarité (Ddets)
- 14 agents de l'Agence régionale de santé (ARS)
- 5 agents de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- 20 agents de la préfeture de la Seine-Maritime